



Sports et Loisirs

OBJET : Lancement d'une étude de programmation sur le devenir de l'espace Dauphins

EXPOSE

Par délibération en date du 15 février 2011, l'ex Communauté de Communes du Castelbriantais a approuvé la réalisation de l'opération de construction d'un espace aquatique sur le site de Choisel à Châteaubriant en se fixant comme objectif de favoriser, en priorité, l'accès à tous à l'apprentissage de la natation.

Par délibération en date du 30 juin 2015, l'ex Communauté de Communes du Castelbriantais a adopté la modification de ses statuts en fixant au 1^{er} janvier 2016 la date du transfert de la piscine « Espace Dauphins » de la Ville de Châteaubriant à la communauté de communes, à l'occasion de la mise en service du nouveau complexe aquatique ludique et d'apprentissage de la natation AquaChoisel.

Suite à la fusion des ex Communautés de Communes du Castelbriantais et du secteur de Derval, la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval dispose également de l'espace aquatique de Derval.

Les chiffres de fréquentation actuelle prouvent que l'objectif fixé a été atteint : en 2018-2019, plus de 40 000 entrées scolaires ont été comptabilisées sur les 3 équipements, dont 15 000 pour le seul Espace Dauphins. Equipement à vocation scolaire et associative, il s'agit d'un service public important pour le territoire qui correspond aux exigences et recommandations de l'Education Nationale pour l'apprentissage de la natation des jeunes français scolarisés.

Par ailleurs, le bassin de 50 m dont dispose l'Espace Dauphins s'avère être l'un des deux derniers en Loire-Atlantique alors que le caractère structurant et fédérateur de ce type de bassin est notoire, très utilisé par le tissu associatif et scolaire car on peut y pratiquer du loisir et du sport alors que le bassin de loisirs est plus limitant. Cette particularité fait de l'Espace Dauphins de Châteaubriant un équipement structurant.

Grâce à des investissements réalisés régulièrement, l'Espace Dauphins reste performant sur certains aspects, tels que le traitement de l'eau et de l'air mais, du fait de son vieillissement, reste un équipement qui n'est plus conforme aux exigences de performance énergétique.

Par ailleurs, les 2 clubs utilisateurs et leurs 330 licenciés en natation et plongée ont fait part de nouvelles pratiques et de besoins non couverts aujourd'hui, sans compter les sollicitations d'autres clubs en dehors du territoire notamment pour organiser des stages.

Compte tenu de ces éléments, il est indispensable que cet équipement fasse l'objet d'un diagnostic, puis d'une programmation portant sur les travaux de réhabilitation, ces derniers pouvant être subventionnés dans le cadre du plan de relance.

Celle-ci pourrait se décliner sous la forme d'une tranche ferme prévoyant une étude préalable comprenant une programmation financière et technique autour de scénarii d'aménagement. Elle devrait intégrer la recherche de toutes les aides financières mobilisables pour la réalisation de chaque scénario. Cette phase permettrait aux élus d'en appréhender la faisabilité.

Elle pourrait se prolonger par des tranches conditionnelles autour d'une assistance au maître d'ouvrage sur le choix du maître d'œuvre, puis d'une éventuelle assistance au maître d'ouvrage pour le suivi de chacun des projets jusqu'à leur réception.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Sports et Loisirs » réunie le 16 septembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le lancement d'une étude de programmation sur le devenir de l'Espace Dauphins ;
- de solliciter les concours financiers mobilisables, notamment auprès de l'Agence Nationale du Sport ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les demandes de financements auprès des partenaires.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 29 septembre 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20201001-355-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-10-2020

Publication le : 01-10-2020

Conseil Communautaire du 29



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HECHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN			X		
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé DE TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER			X		
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	Mme Manolita BLAIN MAZE
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20201001-355-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-10-2020

Publication le : 01-10-2020



Le Président,

Alain HUNAUULT